

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CORNWALL

Titre de la politique : Politique sur les enfants laissés sans surveillance

Catégorie de la politique : Service

Date d'entrée en vigueur : 1997, révisée le 27 février 2018

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Puisque les enfants laissés sans surveillance peuvent être en danger dans un lieu public, la Bibliothèque publique de Cornwall exige que les enfants de moins de 11 ans soient accompagnés d'un parent, d'un tuteur ou une tutrice, ou d'une personne responsable lorsqu'ils sont dans la bibliothèque.

Lorsque le personnel se rend compte qu'un enfant est laissé sans surveillance dans la bibliothèque, il prend toutes les mesures nécessaires pour contacter le parent, le tuteur ou la tutrice, ou la personne responsable. Si le parent, le tuteur ou la tutrice, ou la personne responsable ne peut être localisé, le personnel peut communiquer avec la Société de l'aide à l'enfance ou le Service de police communautaire de Cornwall.

Approuvée par le conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Cornwall.

Date : 1997, révisée le 27 février 2018.